

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 689

11 avril 2011

### SOMMAIRE

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l. .....	33060	Lumero Invest S.A. ....	33050
Abbott Investments Luxembourg S.à r.l. .....	33066	Luxdiagnostic .....	33053
HPP International - Lux. S.à r.l. ....	33026	LUX-TDM .....	33053
IBCO Sicav .....	33065	MAGELLAN société civile immobilière ..	33066
I-Corp S.A. ....	33026	Marble and Quartzite Holdings S.à r.l. ...	33054
IGEFI Group S. à r.l. ....	33027	Marlegreen Holding S.A. ....	33071
Immoholding S.A. ....	33031	Medi-Clinic Luxembourg S.à r.l. ....	33059
Immoholding S.A. ....	33027	Merchbanc International S.à r.l. ....	33059
Immoholding S.A. ....	33032	Merchbanc International S.à r.l. ....	33059
Immoholding S.A. ....	33031	Mohawk Finance S.à r.l. ....	33060
Immoholding S.A. ....	33032	Mohawk Foreign Holdings S.à r.l. ....	33060
Imprimerie de la Cour Victor Buck .....	33035	Mohawk Global Investments S.à r.l. ....	33065
Interneptune S.A., SPF .....	33035	Mohawk International (Europe) S.à r.l. ...	33066
IWS (International Waste Services) S.A. .....	33035	M.T.P. S.à r.l. ....	33053
Javis-Monte Holdings S.à r.l. ....	33035	Newcoyachting International S.A. ....	33071
JD Coaches Sarl .....	33036	Newcoyachting International S.A. ....	33071
Kamps Food Retail Investments S.A. ....	33041	Northland Resources S.A. ....	33027
Kint4 S.A. ....	33041	NPM Invest Group S.à r.l. ....	33072
Kreos Capital III (Luxembourg) S.à r.l. ...	33036	Optimistan Business International .....	33036
Kronen Investments S.A. ....	33040	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA) .....	33032
Kronen Investments S.A. ....	33036	Orocash Holding S.A. ....	33026
Kronen Investments S.A. ....	33036	Profor Investment S.à r.l. ....	33042
Lai Fu Luxembourg S.A. ....	33046	Quartz One S.A. ....	33046
Log S.A. ....	33046	Salesboost S.à r.l. ....	33050
Looking 4 Real Estate S.à r.l. ....	33041	Sole Roige Capital S.à r.l. ....	33054
LPL Expert-Comptable S.à r.l. ....	33049	Suite S.A. ....	33026

**HPP International - Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029346/9.

(110035707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**I-Corp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 41.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011029347/10.

(110035239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Suite S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Orocash Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.689.

L'an deux mille dix, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding OROCASH HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 72.689,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 19 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 57 du 18 janvier 2000,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 février 2009, publié au Mémorial C numéro 530 du 11 mars 2009.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de trente et un mille euros (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de la dénomination sociale de OROCASH HOLDING S.A. en SUITE S.A. et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de OROCASH HOLDING S.A. en SUITE S.A., de sorte que l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de SUITE S.A.

**Traduction en langue anglaise de la modification statutaire:**

**Art. 1<sup>st</sup>.** There exists a société anonyme under the name of SUITE S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Relation: EAC/2010/14935. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011009343/50.

(110010898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

**IGEFI Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 116.668.

*Extrait des décisions de l'associé unique de la société datées du 30 décembre 2010*

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Mme Van Ta de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 29 décembre 2010.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit à compter du 30 décembre 2010:

- M. Bertil Rouveure, gérant; et

- M. Oded Weiss, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IGEFI Group S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011029351/17.

(110035441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

**Immoholding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 47.574.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOHOLDING S.A.

Référence de publication: 2011029353/10.

(110035308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

**Northland Resources S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.150.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of November.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Patricia Sondhi, lawyer, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Northland Resources S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Canada but existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 151.150 (the "Company"), pursuant to resolutions of the board of directors of the Company dated 14 September 2010, 23 September 2010 and dated 3 November 2010.

An excerpt of the minutes of said resolutions, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state its declarations as follows:

1) The registered office, the principal establishment and the central administration of the Company has been duly transferred to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg, on 18 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 536 dated 12 March 2010.

2) The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2332 of October 29<sup>th</sup>, 2010.

3) Pursuant to article 5.1 of the updated articles of association of the Company as of 9 September 2010, the Company's subscribed share capital is set at one hundred eighty-three million two hundred twenty-two thousand three hundred seventy-six Canadian Dollars and ninety-eight cents (CAD 183,222,376.98), represented by one hundred eleven million forty-eight thousand eight hundred ninety-nine (111,048,899) shares in registered form, without nominal value, all subscribed and fully paid-up.

4) Pursuant to article 5.1 of the articles of incorporation of the Company as of 9 September 2010, the authorised capital is set at nine hundred forty-nine million two hundred thirty-eight thousand five hundred twenty-five Canadian Dollars (CAD 949,238,525).

5) In accordance with article 5.3 of the articles of incorporation of the Company, the Board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital in one or several times up to nine hundred fifty million Canadian Dollars (CAD 950,000,000), with the issue of new shares having the same rights as the existing shares or without any such issue;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares, if any, and determine the persons authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

6) By resolutions adopted on 14 September 2010, the board of directors of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of ten thousand Canadian Dollars (CAD 10,000) from its current amount of eleven million one hundred four thousand eight hundred eighty-nine Canadian Dollars (CAD 11,104,889.90) up to an amount of eleven million one hundred fourteen thousand eight hundred eighty-nine Canadian Dollars and ninety cents (CAD 11,114,889.90) through the issuance of one hundred thousand (100,000) shares in the Company with an accounting par value of ten cents (CAD 0.10) ("New Shares 1") and resolved to suppress any preferential subscription right of the existing shareholders of the Company with respect to the issue of such New Shares 1.

Effective as of 14 September 2010 Frode Teigen, residing at c/o Naka Racha Ltd., 87/2 All Seasons Place, Unit 4401 CRC Tower 44/F, Wireless Road, Lumpinee, Panthumwan, Bangkok, 10330, Thailand, has subscribed for one hundred thousand (100,000) New Shares 1 for a subscription price of one Canadian Dollar and thirtynine cents (CAD 1.39) each, and for an aggregate subscription price of one hundred thirty-nine thousand Canadian Dollars (CAD 139,000) fully paid-in, the amount of which is allocated as follows:

- Ten thousand Canadian Dollars (CAD 10,000) have been allocated to the share capital;

- One hundred twenty-nine thousand Canadian Dollars (CAD 129,000) have been allocated to the share premium account.

7) By resolutions adopted on 23 September 2010, the board of directors of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of one thousand Canadian Dollars (CAD 1,000) from its current amount of eleven million one hundred fourteen thousand eight hundred eighty-nine Canadian Dollars and ninety cents (CAD 11,114,889.90) up to an amount of eleven million one hundred fifteen thousand eight hundred eighty-nine Canadian Dollars and ninety cents (CAD 11,115,889.90) through the issuance of ten thousand (10,000) shares in the Company with an accounting par value of ten cents (CAD 0.10) ("New Shares 2" together with the New Shares 1 the "New Shares") and resolved to suppress any preferential subscription right of the existing shareholders of the Company with respect to the issue of such New Shares 2.

Effective as of 23 September 2010, William Wagener, residing at 5759 S. Depew Circle, Littleton, Colorado, 80123 USA, has subscribed for ten thousand (10,000) New Shares 2 for a subscription price of one Canadian Dollar and fifty-five cents (CAD 1.55) each, and for an aggregate subscription price of fifteen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 15,500) fully paid-in, the amount of which is allocated as follows:

- One thousand Canadian Dollars (CAD 1,000) have been allocated to the share capital;

- Fourteen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 14,500) have been allocated to the share premium account.

8) By resolutions adopted on 3 November 2010, the Board of Directors has decided to increase the Company's share capital by an amount of nine thousand Canadian Dollars (CAD 9,000) from its current amount of eleven million one hundred fifteen thousand eight hundred eighty-nine Canadian Dollars and ninety cents (CAD 11,115,889.90) up to an amount of eleven million one hundred twenty four thousand eight hundred eighty-nine Canadian Dollars and ninety cents (CAD 11,124,889.90) through the issuance of ninety thousand (90,000) shares in the Company with an accounting parvalue of ten cents (CAD 0.10) (the "New Shares 3" together with the New Shares 1 and the New Shares 2, the "New Shares") and resolved to suppress any preferential subscription right of the existing shareholders of the Company with respect to the issue of such New Shares 3.

Effective as of 3 November 2010 Arden B. Morrow, residing at 946 Country Club Parkway, Castle Rock, Colorado, 80108, USA, has subscribed for ninety thousand (90,000) New Shares 3 for a subscription price of seventy four cents (CAD 0.74) each, and for an aggregate subscription price of sixty six thousand six hundred Canadian Dollars (CAD 66,600) fully paid-in, the amount of which is allocated as follows:

- Nine thousand Canadian Dollars (CAD 9,000) have been allocated to the share capital;
- Fifty seven thousand six hundred Canadian Dollars (CAD 57,600) have been allocated to the share premium account.

9) All the New Shares have been fully paid up in cash by the subscribers prenamed, so that the total amount of two hundred twenty-one thousand one hundred Canadian Dollars (CAD 221,100) is at the disposal of the Company, as justified to the undersigned notary.

10) As a consequence of the aforementioned increase of share capital through the issuance of New Shares, article 5.1 of the Articles of Association is amended and now read as follows:

**" Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at eleven million one hundred twenty-four thousand eight hundred eighty-nine Canadian Dollars and ninety cents (CAD 11,124,889.90), represented by one hundred eleven million two hundred forty-eight thousand eight hundred ninety-nine (111,248,899) shares in registered form, without nominal value, all subscribed and fully paid-up.

The authorised share capital is set at nine hundred forty-nine million two hundred eighteen thousand five hundred twenty-five Canadian Dollars (CAD 949,218,525)."

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

*Attestation*

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mrs Patricia Sondhi, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de Northland Resources S.A., a société en commandite par actions constituée et existant sous les lois du Canada ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.150 (la «Société») conformément à des résolutions du gérant unique de la Société du 14 septembre 2010, 23 septembre 2010 et 3 novembre 2010.

Un extrait du procès-verbal des dites résolutions, après avoir été paraphé «ne varietur» par la comparante et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) Le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société ont été dûment transférés au Grand-Duché de Luxembourg conformément à un acte notarié de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 536, du 12 mars 2010.

2) Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 9 Septembre 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2332 du 29 octobre 2010.

3) Conformément à l'article 5.1 des statuts coordonnés de la Société en date du 9 Septembre 2010, le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à cent quatre-vingt-trois millions deux cent vingt-deux mille trois cent soixante-seize dollars Canadiens et quatre-vingt-dix-huit centimes (CAD 183.222.376,98) représenté par cent onze millions quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (111.048.899) actions entièrement libérées sans valeur nominale.

4) Conformément à l'article 5.1 des statuts coordonnés de la Société en date du 9 Septembre 2010, le capital social autorisé de la Société est actuellement fixé à neuf cent quarante-neuf millions deux cent trente-huit mille cinq cent vingt-cinq dollars Canadiens (CAD 949.238.525).

5) Conformément à l'article 5.3 des statuts coordonnés de la Société, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de neuf cent cinquante millions de dollars Canadiens (CAD 950.000.000), par l'émission de nouvelles actions ayant les mêmes droits que les actions existantes ou sans une telle émission;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions, le cas échéant, et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

6) Conformément aux résolutions en date du 14 septembre 2010, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille dollars Canadiens (CAD 10.000) afin de le porter des son montant actuel de onze millions cent quatre mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars Canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 11.104.889,90) au montant de onze millions cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars Canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 11.114.889,90) par l'émission de cent mille (100.000) actions sans valeur nominale ("Nouvelles Actions 1") et a décidé de supprimer tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants sous réserve de l'émission des Nouvelles Actions 1.

- Ayant pour effet la date du 14 septembre 2010, Frode Teigen, résidant au c/o Naka Racha Ltd., 87/2 All Seasons Place, Unit 4401 CRC Tower 44/F, Wireless Road, Lumpinee, Panthumwan, Bangkok, 10330, Thaïlande, a souscrit à cent mille (100.000) Nouvelles Actions 1 pour un prix de souscription d'un dollar Canadien et trente-neuf cents (CAD 1,39) chacune et pour un montant total de cent trente-neuf mille dollars Canadiens (CAD 139.000), entièrement libérées, et qui sera alloué de la manière suivante:

- Dix mille dollars Canadiens (CAD 10.000) sont alloués aux capital social;

- Cent vingt-neuf mille dollars Canadiens (CAD 129.000) sont alloués à la prime d'émission.

7) Conformément aux résolutions en date du 23 septembre 2010, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille dollars Canadiens (CAD 1.000) afin de le porter des son montant actuel de onze millions cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars Canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 11.114.889,90) au montant de onze millions cent quinze mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars Canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 11.115.889,90) par l'émission de dix mille (10.000) actions sans valeur nominale («Nouvelles Actions 2») et a décidé de supprimer tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants sous réserve de l'émission des Nouvelles Actions 2.

- Ayant pour effet la date du 23 septembre 2010, William Wagener, résidant au 5759 S. Depew Circle, Littleton, Colorado, 80123 Etats-Unis, a souscrit à dix mille (10.000) Nouvelles Actions 2 pour un prix de souscription d'un dollar Canadien et cinquante-cinq cents (CAD 1,55) chacune et pour un montant total de quinze mille cinq cent dollars Canadiens (CAD 15.500), entièrement libérées, et qui sera alloué de la manière suivante:

- mille dollars Canadiens (CAD 1.000) sont alloués aux capital social;

- quatorze mille cinq cent dollars Canadiens (CAD 14.500) sont alloués à la prime d'émission.

8) Conformément aux résolutions en date du 3 novembre 2010, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille dollars Canadiens (CAD 9,000) afin de le porter des son montant actuel de onze millions cent quinze mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars Canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 11.115.889,90) au montant de onze millions cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars Canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 11.124.889,90) par l'émission de quatre-vingt-dix mille (90.000) actions sans valeur nominale («Nouvelles Actions 3» ensemble avec les Nouvelles Actions 1, et Nouvelles Actions 2 réfères ci-après comme «Nouvelles Actions») et a décidé de supprimer tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants sous réserve de l'émission des Nouvelles Actions 3.

- Ayant pour effet la date du 3 novembre 2010 Arden B. Morrow, résidant au 946 Country Club Parkway, Castle Rock, Colorado, 80108, USA, a souscrit à quatre-vingt-dix mille (90.000) Nouvelles Actions 3 pour un prix de souscription

soixante-quatorze cents (CAD 0.74) chacune et pour un montant total de soixante-six milles six cent dollars Canadiens (CAD 66,600) entièrement libérées, et qui sera alloué de la manière suivante:

- Neuf mille dollars Canadiens (CAD 9.000) sont alloués aux capital social;
- Cinquante-sept mille six cent dollars Canadiens (CAD 57.600) sont alloués à la prime d'émission.

9) Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par les souscripteurs susmentionnés, soit un montant total de deux cent vingt et un mille cent dollars Canadiens (CAD 221.100) à la disposition de la Société, tel que justifié au présent notaire.

10) A la suite de l'augmentation du capital social de la Société ainsi réalisée, l'article 5.1 des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à onze millions cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars Canadiens et quatre-vingt-dix centimes (CAD 11.124.889,90), représenté par cent onze millions deux cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (111.248.899) actions sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à neuf cent quarante-neuf millions deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-cinq dollars Canadiens (CAD 949.218.525).»

*Estimation des frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge, en raison de la présente augmentation de capital, est évalué environ à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

*Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sondhi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15427. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011009324/215.

(110010897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

---

**Immoholding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 47.574.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOHOLDING S.A.

Référence de publication: 2011029354/10.

(110035520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Immoholding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 47.574.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOHOLDING S.A.

Référence de publication: 2011029355/10.

(110035521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Immoholding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 47.574.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOHOLDING S.A.

Référence de publication: 2011029356/10.

(110035522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Immoholding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 47.574.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOHOLDING S.A.

Référence de publication: 2011029357/10.

(110035523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

In the year two thousand ten, on the thirtieth of October.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

**THERE APPEARED:**

Mr. Jean Martin STOFFEL, maître en sciences de gestion, residing in Luxembourg,

acting as representative of the Manager as unlimited Shareholder (actionnaire gérant commandité) of ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the form of a company limited by shares (société en commandite par actions - partnership limited by shares), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, trade register Luxembourg section B number 116.814 (hereafter «the partnership» or «the Company»), by virtue of the authority conferred on her by decisions of the General Partner, taken at its meetings of the 27<sup>th</sup> of December 2010;

an extract of the minutes of the said meetings, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed on 24<sup>th</sup> May, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1189 of 19<sup>th</sup> June, 2006 and its Articles of Association have been amended for the last time by deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on September 10, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2294 of October 27, 2010.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the SICAR is set at one million two hundred and forty thousand three hundred and fiftyeight euro thirty-six cent (EUR 1,240,358.36) represented by nine hundred thousand two hundred and sixty-two (900,262) Class A shares with a par value of one euro and twenty-four cent (EUR 1.24) each and one hundred thousand twenty-seven (100,027) Class B shares with a par value of one euro and twenty-four cent (EUR 1.24) each, fully paid up.

3.- Pursuant to Article 5.4 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at EUR 220,000,000.20 (two hundred twenty million euros and twenty cents), consisting of 177,419,355 (one hundred seventy-seven million four hundred nineteen thousand three hundred fifty-five) shares of a par value of EUR 1.24 (one euro and twenty-four cents) each.

The Manager is authorised and instructed to increase the share capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on June 19, 2006 and expiring on June 19, 2011, up to the overall amount of the authorised capital; in doing so, the Manager shall decide to issue shares representing such whole or partial increase and shall accept subscriptions for such shares.

4.- Through its resolutions dated December 27, 2010 the Manager has realized an increase of capital by the amount of five thousand seven hundred eighty-seven euros and eight cents (EUR 5.787,08) so as to raise the subscribed capital from its present amount of one million two hundred and forty thousand three hundred and fifty-eight euro thirty-six cent (EUR 1,240,358.36) up to one million two hundred and forty thousand one hundred and forty-five euros and forty-four cents (EUR 1,246,145.44), by the creation and issue of four thousand and eighty-two (4,082) new Class A Shares at an issue price of two thousand four hundred and ninety-eight euros and fifty cents (EUR 2,498.50) per share, and five hundred and eighty-five (585) new Class B Shares at an issue price of one euro and twenty-four cents EURO (EUR 1.24), making five thousand seven hundred eighty-seven euros and eight cents (EUR 5.787,08) for the capital and ten million one hundred and ninety-three thousand eight hundred and fifteen euros and thirty-two cents (EUR 10,193,815.32) for the issue premium.

5.- That still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of article 5.4 of the articles of Incorporation, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new A shares the subscribers detailed on the list here annexed.

All the shares thus subscribed have been fully paid up by the subscribers by payment in cash, so that the amount of ten million one hundred and ninety-nine thousand six hundred and two euros and forty cents (EUR 10,199,602.40) has been at the free disposal of the company as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments. The share premium of ten million one hundred and ninety-three thousand eight hundred and fifteen euros and thirty-two cents (EUR 10,193,815.32) is to be allocated to the Company's freely distributable share premium account.

6.- As a consequence of this increase of capital, Article 5.3 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

« 5.3. The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the SICAR is set at ONE MILLION TWO HUNDRED AND FORTY-SIX THOUSAND ONE HUNDRED FORTY-FIVE EURO AND FORTY-FOUR CENTS (EUR 1,246,145.44), divided into NINE HUNDRED AND FOUR THOUSAND THREE HUNDRED FORTY-FOUR (904,344) Class A Shares with a par value of EUR 1.24 (one Euro and twenty-four cents) each and ONE HUNDRED THOUSAND SIX HUNDRED AND TWELVE (100,612) Class B Shares with a par value of EUR 1.24 (one Euro and twenty-four cents) each, fully paid up.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at four thousand six hundred euros.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

Madame Jean Martin STOFFEL, maître en sciences de gestion, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire du Gérant en tant qu'Actionnaire Gérant commandité (le Gérant) de la société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous forme de société en commandite par actions ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.814 (la «Société»), en vertu d'un pouvoir conféré par décisions de l'Associé Commandité, prises en sa réunion du 27 décembre 2010.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 189 du 19 juin 2006 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2294 du 27 octobre 2010.

2.- Le capital souscrit (ci-après le "Capital Souscrit") de la SICAR est fixé à un million deux cent quarante mille trois cent cinquante-huit euros et trente-six cents (EUR 1.240.358,36) divisé en neuf cent mille deux cent soixante-deux (900.262) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre centimes (EUR 1,24) chacune et cent mille vingt-sept (100.027) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre centimes (EUR 1,24) chacune, entièrement libérées.

3.- Conformément à l'article 5.4 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 220.000.000,20 (deux cent vingt millions d'euros et vingt cents), composé de 177.419.355 (cent soixante dix-sept millions quatre cent dix-neuf mille trois cent cinquante-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre cents) chacune.

Le Gérant est autorisé à et a la charge d'augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, au cours d'une période ayant débuté le 19 juin 2005 et expirant le 19 juin 2011, jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions.

4.- Par sa résolution du 27 décembre 2010, le Gérant a réalisé une augmentation de capital à concurrence de cinq mille sept cent quatre-vingt-sept euros et huit cents (EUR 5.787,08) en vue de porter le capital social souscrit de son montant de actuel d'un million deux cent quarante mille trois cent cinquante-huit euros et trente-six cents (EUR 1.240.358,36) à un million deux cent quarante-six mille cent quarante-cinq euros et quarante-quatre cents (EUR 1.246.145,44), par la création et l'émission de quatre mille quatre-vingt-deux (4.082) actions nouvelles de classe A à un prix d'émission de deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et cinquante cents (EUR 2.498,50) par action et cinq cent quatre-vingt-cinq (585) nouvelles actions de classe B à un prix d'émission d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24), faisant cinq mille sept cent quatre-vingt-sept euros et huit cents (EUR 5.787,08) pour le capital et dix millions cent quatre-vingt-treize mille huit cent quinze euros et trente-deux cents (EUR 10.193.815,32) pour la prime d'émission.

5.- Que le Gérant, autorisé par les dispositions de l'article 5.4 des statuts, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des nouvelles actions A par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire par les souscripteurs, de sorte que la somme totale de dix millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent deux euros et quarante cents (EUR 10.199.602,40) a été mise à la libre disposition de la Société dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération. La prime d'émission du montant de dix millions cent quatre-vingt-treize mille huit cent quinze euros et trente-deux cents (EUR 10.193.815,32) est à allouer au compte prime d'émission librement distribuable de la Société.

6.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, l'article 5.3 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

« 5. 3. Le capital social souscrit (ci-après «le Capital Souscrit») de la SICAR est fixé à UN MILLION DEUX CENT QUARANTE-SIX MILLE CENT QUARANTE-CINQ EUROS ET QUARANTE-QUATRE CENTS (EUR 1.246.145,44) divisé en NEUF CENT QUATRE MILLE TROIS CENT QUARANTE-QUATRE (904.344) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre centimes) chacune et CENT MILLE DOUZE SIX CENT DOUZE (100.612) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre cents) chacune, entièrement libérées.»

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ quatre mille six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. M. STOFFEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. LAC/2011/469. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009333/142.

(110010937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

**Imprimerie de la Cour Victor Buck, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 7.162.

—  
Changement d'adresse de du membre du conseil de gérance:

Ancienne adresse: BUCK Nicolas, 32-26, Boulevard d'Avranches, L - 1160 Luxembourg

Nouvelle adresse: BUCK Nicolas, 32-36, Boulevard d'Avranches, L - 1160 LUXEMBOURG  
Capellen, 28 février 2011.

Référence de publication: 2011029358/11.

(110035569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Interneptune S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.602.

—  
*Extrait de résolution du conseil d'administration tenu le 1<sup>er</sup> mars 2011 à Luxembourg.*

Les administrateurs de la société ont décidé d'accepter la démission de Maître Serge BERNARD et de nommer Monsieur Louis FELICETTI, salarié, né le 25 juin 1966 à Echternach, demeurant à L-1130 Luxembourg au 74, rue d'Anvers comme nouvel administrateur pour un mandat de 1 an.

Cette décision sera à entériner lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Fernand SASSEL

*Administrateur*

Référence de publication: 2011029370/16.

(110035748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**IWS (International Waste Services) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 148.601.

—  
Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IWS (International Waste Services) S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jean-Marc HEITZ

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011029371/12.

(110035760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Javis-Monte Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.492.

—  
Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Référence de publication: 2011029372/10.

(110035316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**JD Coaches Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 97.621.

## EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société JD Coaches Sàrl qui s'est tenue au siège social de la société le 1<sup>er</sup> février 2011 que:

1. La société transfère son siège social au 20, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2011.

*Pour JD Coaches Sàrl*

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2011029373/15.

(110035684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Kreos Capital III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 123.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Kreos Capital III (Luxembourg) SARL*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011029374/11.

(110035491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Kronen Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 113.352.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029375/9.

(110035394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Kronen Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 113.352.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029376/9.

(110035395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Optimistan Business International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 158.159.

## STATUTS

L'an deux mille onze, le sept janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Laurent Martin, indépendant, né le 24 avril 1970 à Elsene, domicilié à Kaarlijkstraat 27, 1860 Meise (Belgique),

2) Monsieur Luc Simonet, indépendant, né le 02 juillet 1953 à Ixelles, domicilié rue Willy Coppens 21, à 1170 Watermael-Boitsfort (Belgique),

3) Monsieur Luc Teerlinck, indépendant, né le 08 avril 1968 à Bruxelles, domicilié Route de Genval 155, 1380 Ohain (Belgique),

ici représentés par Monsieur Benoît Devaux, préqualifié, en vertu de trois procurations sous seing privé, données en date du 6 décembre 2010, ci-annexées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de OPTIMISTAN BUSINESS INTERNATIONAL

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la consultance en matière internationale, et dans toutes les matières liées à l'international.

La société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euro (EUR 31.000,-) divisé en trente (30) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

**Art. 6.** L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions mais également le ou les héritiers d'un actionnaire décédé qui désirent céder tout ou partie de leurs actions devront en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de l'action, telle que confirmée, le cas échéant, par une expertise d'un réviseur d'entreprise.

Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres à céder et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires, cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces actions.

Au cas où l'intégralité des titres et l'intégralité seulement est à céder, le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres, le cédant sera libre du choix du cessionnaire pour l'intégralité des titres qu'il souhaite céder.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le conseil d'administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions respectivement à l'héritier ou aux héritiers de l'actionnaire décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire, respectivement le ou les héritiers, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession, les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la Société, voire même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions d'actions ou des conséquences du décès d'un actionnaire.

Les règles ci-dessus édictées ne s'appliquent pas en cas de transfert d'actions à des sociétés dans lesquelles un actionnaire détient directement ou indirectement plus de 50% ou à des sociétés qui, directement ou indirectement, contrôlent plus de 50% de l'actionnariat de l'actionnaire vendeur, dans ce cas, une telle société devra en retour se soumettre aux mêmes règles de transfert et aux mêmes restrictions, et, le cessionnaire devra transférer de nouveau les actions au cédant si le cédant ne remplit plus les conditions stipulées au premier paragraphe de cette phrase.

Le transfert d'actions à des membres de la famille du cédant est également libre.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

### Titre III. Administration

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou;
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou;
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou; -Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

**Art. 9.** Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 11.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 12 des présents statuts.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué de la société est nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 13.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur-délégué à cet effet.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée Générale**

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 20.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année Sociale, Répartition des Bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions Générales**

**Art. 19.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

##### *Dispositions transitoires*

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2012.

Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2011.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital et le libérer comme suit:

- 1- Mr Luc Simonet: dix (10) actions, et les libérer par un apport en numéraire);
  - 2- Mr Luc Teerlinck: dix (10) actions, et les libérer par un apport en numéraire;
  - 3- Mr Laurent Martin: dix (10) actions, et les libérer par un apport en numéraire;
- Total: trente (30) actions

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme trente-et-un mille euro (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

#### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Mr Luc Simonet prénommé,

b) Mr Luc Teerlinck prénommé,

c) Mr Laurent Martin prénommé,

d) Mr Jérôme Lejeune, employé privé, né à Verviers le 17 février 1986, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, rue de Muhlenbach, 121.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Devaux & Associés, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2168 Luxembourg rue de Muhlenbach 121 inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 092 355

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

5. Est nommé administrateur-délégué de la société:

Mr Jérôme Lejeune prénommé.

Dans le cadre de la gestion journalière de la société, celle-ci sera valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

6. Le siège social de la société est fixé à L – 2168 LUXEMBOURG, rue de Muhlenbach, 121.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue connue du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: B.DEVAUX, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1568. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009342/213.

(110010672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

---

#### **Kronen Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.352.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029377/9.

(110035396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Kamps Food Retail Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 110.174.

Avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011, le siège social de la Société a été transféré au 2b, Rue Albert Borschette à Luxembourg (L-1246)

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Kamps Food Retail Investments S.A.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011029378/13.

(110035428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

**Kint4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 145.746.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011*

**CHANGEMENT DE COMMISSAIRE**

- Acceptation de la démission du commissaire Société luxembourgeoise de révision S.à r.l., immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B26096

- Nomination au poste de commissaire, avec effet au 20 mars 2009, de Monsieur Eric SACCUCCI, né le 25 avril 1964 à Metz (France), demeurant à F-57070 Saint-Julien-les-Metz, 6, allée du Fort pour un terme de six années; son mandat de commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

Steinfort, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Pascal KINTZIGER

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2011029380/19.

(110035231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

**Looking 4 Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5690 Ellange, 1, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 151.701.

*Constatation de cession de parts sociales*

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à deux conventions de cession de parts sociales du 20 janvier 2011, signées sous seing privé par les cédants et les cessionnaires et acceptées par la gérance au nom de la société, le capital social de la société LOOKING 4 REAL ESTATE SARL, susvisée, est désormais réparti comme suit:

Monsieur Patrick Joly, demeurant à L-5690 Ellange-Gare,	
1, route de Remich, quatre-vingt parts sociales . . . . .	80
Monsieur Carlos Sousa, né le 04.09.1968 à Paris (France) demeurant à	
F-57570 Berg/Moselle, 25, Grand-Rue, vingt parts sociales . . . . .	20
Total cent parts sociales . . . . .	100

Ellange, le 20 janvier 2011.

Pour avis conforme

Signatures

*Les associés*

Référence de publication: 2011029385/20.

(110035321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

**Profor Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 140.089.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

SSV Consulting Oy Ltd, a company organized and existing under the laws of Finland, having its registered office at Pitkännotkontie 18M, Espoo, Finland, registered with the Finnish trade and companies registry under number 2195351-3, hereby duly represented by Hana Witzke, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 21<sup>st</sup>, 2010

Katila Consulting Services Oy Ltd, a company organized and existing under the laws of Finland, having its registered office at Nuuniitynkujä 13A, Espoo, Finland, registered with the Finnish trade and companies registry under number 2195347-6,

hereby duly represented by Hana Witzke, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 22<sup>nd</sup>, 2010

Verdas Oy, a company incorporated and organised under the laws of Finland, having its registered office at Kihlinkuja, 7, Mikkeli, Finland, and registered with the Finnish trade and companies registry under number 2218642-4,

hereby duly represented by Hana Witzke, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 21<sup>st</sup>, 2010.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the sole members of the private limited liability company Profor Investment S.à r.l., a company organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 140089 (the Company), incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1892 dated August 1, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Schaeffer, on January 26, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 559 dated March 16, 2010.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the capital of the Company by an amount of six thousand two hundred and fifty euros (EUR 6,250.-) in order to bring the capital from its present amount of eighteen thousand seven hundred and fifty euros (EUR 18,750.-), represented by seven hundred and fifty (750) corporate units, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to an amount of twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-), by way of the issue of two hundred and fifty (250) corporate units, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each;

2. Creation and issuance of two hundred and fifty (250) new corporate units, all in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units;

3. Subscription for and full payment of the newly issued corporate units by contribution in cash by a new investor, namely Paradise Investment Oy, a company incorporated and organised under the laws of Finland, having its registered office at Kasarmikatu 34A 3, 00130 Helsinki, Finland, and registered with the Finnish trade and companies registry under number 0922850-3;

4. Subsequent amendment of article 6.1 of the Articles; and

5. Miscellaneous.

III. The members have requested the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The members resolve to increase the capital of the Company by an amount of six thousand two hundred and fifty euros (EUR 6,250.-) in order to bring the capital from its present amount of eighteen thousand seven hundred and fifty euros (EUR 18,750.-), represented by seven hundred and fifty (750) corporate units, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to an amount of twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) by way of the issue of two hundred and fifty (250) newly issued corporate units of the Company, all in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

### Second resolution

The members resolve that the Company creates and issues two hundred and fifty (250) new corporate units, all in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the seven hundred and fifty (750) existing corporate units, as a result of the capital increase specified here above.

### Subscription and Payment

Thereupon, Paradise Investment Oy, a company incorporated and organised under the laws of Finland, having its registered office at Kasarmikatu 34A 3, 00130 Helsinki, Finland, and registered with the Finnish trade and companies registry under number 0922850-3, duly represented by Hana Witzke, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Helsinki on December 21<sup>st</sup> 2010, declares to subscribe to the two hundred and fifty (250) newly issued corporate units of the Company, all in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of seven thousand six hundred euros (EUR 7,600.-), to be allocated as follows:

- six thousand two hundred and fifty euro (EUR 6,250.-), to the capital account of the Company; and
- one thousand three hundred and fifty euro (EUR 1,350.-), to the share premium account of the Company.

Therefore, the amount of seven thousand nine hundred and fifty euros (EUR 7,600.-) is as now at the disposal of the Company and proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

As a result of the above, the members resolve to record that the shareholding in the Company further to the capital increase is as follows:

Member	Number of corporate units
SSV Consulting Oy Ltd .....	250
Katila Consulting Services Oy Ltd .....	250
Verdas Oy .....	250
Paradise Investment Oy .....	250
Total: .....	1,000

Paradise Investment Oy further participates in the general meeting as a member of the Company and may use the voting rights attached to the corporate units subscribed for by it, so that the members shall henceforth include Paradise Investment Oy.

### Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the members decide to amend article 6.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.1. Subscribed capital.** The Company’s capital is set at twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-), represented by one thousand (1,000) corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.”

### Fourth resolution

The members decide to update the members’ register of the Company in order to reflect the above resolutions with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of the private limited liability company ADOMEX, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued corporate units in the members’ register of the Company.

### Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.-.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-huitième jour de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## ONT COMPARU:

SSV Consulting Oy Ltd, une société constituée et régie par les lois de la Finlande, dont le siège social se situe à Pitkännotkontie 18M, Espoo, Finlande, inscrite au registre du commerce et des sociétés finlandais sous le numéro 2195351-3,

dûment représentée par Hana Witzke, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 décembre 2010.

Katila Consulting Services Oy Ltd, une société constituée et régie par les lois de la Finlande, dont le siège social se situe à Nuuniitynkujä 13A, Espoo, Finlande, inscrite au registre du commerce et des sociétés finlandais sous le numéro 2195347-6,

dûment représentée par Hana Witzke, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 décembre 2010.

Verdas Oy, une société constituée et régie par les lois de la Finlande, dont le siège social se situe à Kihlinkuja, 7, Mikkeli, Finlande, inscrite au registre du commerce et des sociétés finlandais sous le numéro 2218642-4,

dûment représentée par Hana Witzke, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 décembre 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les parties comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée Profor Investment S.à.r.l., une société constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140089 (la Société), constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 juin 2008, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, numéro 1892, du 1er août 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, daté du 26 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 559 du 16 mars 2010.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 18.750,-), représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) par l'émission de deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales de la Société, toutes nominatives, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. Création et émission de deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales émises par un apport en numéraire par un nouvel investisseur, Paradise Investment Oy, une société constituée et régie par les lois de la Finlande, dont le siège social se situe à Kasarmikatu 34A 3, 00130 Helsinki, Finlande, inscrite au registre du commerce et des sociétés finlandais sous le numéro 0922850-3;

4. Modification subséquente de l'Article 6.1 des statuts de la Société (les Statuts); et

5. Divers.

III. Les associés ont requis du notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 18.750,-), représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune, à un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) par l'émission de deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales de la Société, toutes nominatives, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

### *Deuxième résolution*

Les associés décident que la Société créera et émettra deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les sept cent cinquante (750) parts sociales existantes, suite à l'augmentation de capital social détaillée ci-dessus.

### *Souscription et libération*

Sur ces faits, Paradise Investment Oy, une société constituée et régie par les lois de la Finlande, dont le siège social se situe à Kasarmikatu 34 A 3, 00130 Helsinki, Finlande, inscrite au registre du commerce et des sociétés finlandais sous le numéro 0922850-3, ici représentée par Hana Witzke, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu

d'une procuration donnée le 21 décembre 2010, déclare souscrire aux deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales de la Société, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en espèces d'un montant total de sept mille six cent euros (EUR 7.600,-), qui sera alloué comme suit:

- six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-), au compte capital social de la Société; et
- mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-), au compte prime d'émission de la Société.

Le montant de sept mille six cent euros (EUR 7.600,-) est dès lors à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment rapportée au notaire soussigné, qui l'a reconnue expressément.

En conséquence, les associés prennent acte que la participation dans la Société suite à l'augmentation du capital social se présente ainsi:

Associé	Nombre de parts sociales
SSV Consulting Oy Ltd . . . . .	250
Katila Consulting Services Oy Ltd . . . . .	250
Verdas Oy . . . . .	250
Paradise Investment Oy . . . . .	250
Total: . . . . .	1.000

Paradise Investment Oy participe désormais à l'assemblée générale en qualité d'associé de la Société et peut exercer les droits de votes attachés aux parts sociales qu'elle a souscrites, de telle sorte que les associés incluent dorénavant Paradise Investment Oy.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident de reformuler l'article 6.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25.-) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident de mettre à jour le registre des associés de la Société afin de refléter les résolutions précédentes et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou tout employé de la société à responsabilité limitée ADOMEX, de procéder, au nom de la Société, à l'inscription des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et à la demande des parties comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: H. Witzke et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 janvier 2011. Relation: LAC/2011/957. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009349/214.

(110010845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

**Lai Fu Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 37.168.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 février 2011 que Mademoiselle Christine REHFELDT, directrice de sociétés, avec adresse à L-1747 Luxembourg, 18, Op des Heed, a été nommée administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Gérard ZAPPA, démissionnaire.

Luxembourg, le 21 février 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2011029386/15.

(110035397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.**Log S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 83.888.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 janvier 2011**Deuxième résolution:*

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOG S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011029387/16.

(110035620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.**Quartz One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.164.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le sept décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

## ONT COMPARU:

1. La société FINACAP HOLDING S.A., dont le siège social est au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2. Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

QUARTZ ONE S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cents dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chaque, chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à EUR 25.000.000,- (vingt-cinq millions euros) représenté par 250.000 (deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier juillet de l'année, et finit le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois d'octobre à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 30 juin 2011.

La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le quatrième mercredi du mois d'octobre en 2011.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée, DEUX CENT NEUF ACTIONS . . . . .	309
- Monsieur Norbert SCHMITZ, préqualifié, UNE ACTION . . . . .	1
TOTAL: TROIS CENT ACTIONS . . . . .	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

- La société FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101.240, est nommé représentant permanent Monsieur Hugues DUMONT, employé privé, né à Ixelles (Belgique), le 3 mars 1959, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

- La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.118, est nommé représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, employée privée, née à Uccle (Belgique), le 4 septembre 1971, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric HERREMANS, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16020. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011009367/166.

(110010900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

**LPL Expert-Comptable S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 149.142.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société LPL Expert- Comptable Sàrl qui s'est tenue au siège social de la société le 1<sup>er</sup> février 2011 que:

1. La société transfère son siège social au 20, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2011.

Pour LPL Expert-Comptable Sàrl

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2011029389/15.

(110035764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

**Lumero Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 149.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029391/9.

(110035641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

**Salesboost S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.161.

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Petrus Leonardus Jobina SPELIER, born on August 7, 1963 à Terneuzen (the Netherlands), residing in 4524 EZ Sluis (the Netherlands), Visserstraat 7, duly represented by Mr. Geert DIRKX, expert-comptable, born on October 10, 1970 in Maaseik (Belgium), with professional address in L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, by virtue of a power of attorney delivered in Sluis (the Netherlands) on 30 December 2010.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Association:

**Art. 1.** There is hereby formed a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Salesboost S.à r.l. ("the Company"), governed by the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies ("the Law"), as amended, as well as these Articles of Association ("the Articles of Association").

**Art. 2.** The registered office is established in the City of Luxembourg and may be transferred within the same municipality by resolution taken by the Management. The registered office can be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by a shareholders' resolution amending the Articles of Association.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the development, acquisition and exploitation of every right linked to the intellectual property, such as patents, trademarks, designs, models and copyrights of software, being protected or not.

Furthermore, the Company may hold participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as administrate, develop and manage such participations. The Company may provide any financial assistance by granting loans, guarantees or securities in any kind or form.

The Company may carry out real estate transactions as well as commercial, industrial, financial and commissioning transactions that may be deemed useful or necessary in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4.** The Company is established for an unlimited period of time. The death of a shareholder will not dissolve the Company.

**Art. 5.** The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares without any nominal value and all fully paid-in.

All shares are registered. The subscribed capital can be increased or decreased by a shareholders' resolution amending the Articles of Association.

The Company can redeem its own shares within the limits of the Law.

**Art. 6.** The Company will be managed by one or more managers ("the Management"), without any obligation to be a shareholder, appointed for a limited or unlimited period of time. They are re-eligible and may be removed at any time by the shareholders under the conditions and within the limits provided the Law.

The Management can delegate the representation of the Company to one or more employees and also grant special powers to any person of its choice.

**Art. 7.** The Company's financial year shall begin on January 1 and shall end on December 31 of each year.

**Art. 8.** The annual general meeting will take place the last Wednesday of the month of April at 15.00 o'clock in Luxembourg, at the company's head office or in another place mentioned on the convocations.

**Art. 9.** The Management drafts the annual accounts as defined by the Law. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed capital. The remaining annual net profits shall be at the free disposal of the shareholders' general meeting.

**Art. 10.** The Management may distribute interim dividends under the conditions in within the limits provided by the Law. If the interim dividend distributed by the Management exceeds the final dividend decided by the shareholders, the surplus will be considered as a deposit on future

**Art. 11.** The Company may be liquidated at any time under the conditions and within the limits provided by the Law. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the general meeting of shareholders setting the powers and compensation of the liquidator(s).

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31, 2011.

*Subscription and Payment*

The shares of the Company have been subscribed by:

Mr. Petrus Leonardus Jobina SPELIER, prenamed . . . . . 100 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Shareholders resolutions*

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convoked, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, he has passed the following resolutions:

1. The Management is composed by one (1) Manager:

Mr. Geert DIRKX, prenamed.

2. The registered office will be fixed in L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, said appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Petrus Leonardus Jobina SPELIER, né le 7 août 1963 à Terneuzen (Pays-Bas), résiant à 4524 EZ Sluis (Pays-Bas), Visserstraat 7, ici représentée par Monsieur Geert DIRKX, expert-comptable, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), résidant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, suivant une procuration sous seing privé délivrée à Sluis (Pays-Bas), le 30 décembre 2010.

Laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les comparants une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Salesboost S.à r.l. ("la Société"), régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement ("la

Loi") ainsi que par les statuts tels qu'établis par acte constitutif et tels que modifiés ultérieurement, le cas échéant ("les Statuts").

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse de la même municipalité par simple résolution de la Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** La Société a pour objet le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

En outre, la Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles, financières et de commissionnements nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Le décès ou la faillite d'un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale, libérées intégralement.

Les parts sociales sont et resteront nominatives. Le capital souscrit peut être augmenté ou, le cas échéant, réduit par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, respectant les conditions prévues par la Loi.

**Art. 6.** La gestion de la Société appartient à un ou plusieurs gérants ("la Gérance"), associé ou non, nommé par l'assemblée générale pour une durée illimitée ou limitée. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la Loi.

La Gérance peut déléguer la représentation de la Société à un ou plusieurs employés ou conférer des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes de son choix.

**Art. 7.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier mercredi du mois d'avril à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit désigné par les convocations.

**Art. 9.** La Gérance établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 10.** La Gérance peut verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des conditions prévues par la Loi. Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

**Art. 11.** La Société peut être dissoute en observant les conditions requises par la Loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Souscription*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

Monsieur Petrus Leonardus Jobina SPELIER . . . . .	100 parts sociales
Total . . . . .	100 parts sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été entièrement accomplies.

*Résolutions*

Le comparant prénommé, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. La Gérance est composée d'un (1) gérant:

Monsieur Geert DIRKX, prénommé.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 janvier 2011. LAC/2011/1471. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur p.d. (signé): Conny Schumacher.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009394/163.

(110010731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

---

**LUX-TDM, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.643.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011029393/10.

(110035623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Luxdiagnostic, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3416 Dudelange, 123, rue Sainte-Barbe.

R.C.S. Luxembourg B 24.804.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029394/9.

(110035251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**M.T.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 23.208.

Suite à la dissolution en date du 18 septembre 2009 de l'associé unique de la Société, la société HYTRANS N.V., société de droit belge qui avait son siège social sis au 9, Woluwelaan, B-1800 Vilvoorde, sa participation dans la Société a été répartie entre ses propres associés comme suit:

- 5 parts sociales ont été attribuées à la société Kuiken Cramat Crane & Materialhandling BV, société de droit néerlandais ayant son siège social à Dukaat 1, 8305 BC Emmeloord, Pay-Bas, immatriculée sous le numéro 39037451; et

- 995 parts sociales ont été attribuées à la société Kuiken NV, société de droit néerlandais ayant son siège social au 1, Dukaat, 8305 BC Emmeloord, Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 390 18174.

Kris Vochten

*Gérant*

Référence de publication: 2011029395/17.

(110035599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Marble and Quartzite Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.335.950,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.296.

En date du 12 juillet 2010, l'associé Claudio Cupisti, avec adresse au 10, Via Vecoli, 55049 Viareggio, Italie a cédé la totalité de ses 8 540 parts sociales à FINSTONE S.à r.l., avec siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 février 2011.

Référence de publication: 2011029396/13.

(110035279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

**Sole Roige Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 158.156.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of January

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

THERE APPEARED:

Mr. Enric Sole Roige, company director, born in Barcelona (Spain) on February 25, 1978, with residence in Alella (Spain), c/ Espigol 18;

here represented by Mr. Philippe Vanderhoven, with professional address at L-4963 Clemency, 9, Rue Basse, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loan receivables and other securities and receivables of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream) or any entity as the Company may deem fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Sole Roige Capital S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Clemency.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500-) represented by one hundred (100) shares of one hundred twenty-five Euros (EUR 125,-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31 December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12.500,- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following manager:  
- Mr. Enric Sole Roige.
- 2) The address of the corporation is set at L-4963 Clemency, 9, Rue Basse.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le onze janvier

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### **A COMPARU:**

Monsieur Enric Sole Roige, administrateur de sociétés, né à Barcelone (Espagne), le 25 février 1978, résidant à Alella (Espagne), c/ Espigol 18

ici représenté par Monsieur Philippe Vanderhoven, résidant professionnellement 9, Rue Basse à L-4963 Clemency en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, instruments de dettes, créances de prêt, et autres titres et créances de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, la Société peut prêter assistance (par voie de prêts, avances, garanties, titres ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris à des sociétés mères ou à des sociétés soeurs) ou toute autre société que la Société juge appropriée, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

La Société peut conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans y être limités, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "Sole Roige Capital S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Clemency.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12,500,-) représenté par cent (100,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros.

#### *Décision de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant:  
- Monsieur Enric Sole Roige.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-4963 Clemency, 9 Rue Basse.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. VANDERHOVEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2161. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009397/266.

(110010635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

---

**Medi-Clinic Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 129.758.

—  
EXTRAIT

En date du 28 février 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Marjoleine van Oort, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 23/02/2011.
- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg ", est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 23/02/2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011029397/15.

(110035331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Merchbanc International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.479.

—  
EXTRAIT

En date du 25 février 2011 l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine VAN OORT, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Giovanni LA FORGIA, avec adresse professionnelle au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg», est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme,

Luxembourg.

Référence de publication: 2011029398/15.

(110035198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Merchbanc International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.479.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029399/9.

(110035204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Mohawk Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 690.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 146.953.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire de la société en date du 18 février 2011:*

Maarten Himpe a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011

Cornelis Martinus Verhaaren, 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange est nommé gérant de classe A de la société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011029400/16.

(110035411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

**Mohawk Foreign Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 72.995.850,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 147.820.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire de la société en date du 18 février 2011:*

Maarten Himpe a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011

Cornelis Martinus Verhaaren, 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange est nommé gérant de classe A de la société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011 pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011029401/16.

(110035412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

**Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 69.412.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

In the year two thousand and ten, on the second day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted, on 3 February 2009, published in the "Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations” (“Mémorial C”) number 497 dated 6 March 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 144.635 (the “Company”).

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 1<sup>st</sup> December 2010, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 69,411 (sixty-nine thousand four hundred eleven) shares of a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 69,411,000 (sixty-nine million four hundred eleven thousand United States Dollars) to USD 69,412,000 (sixty-nine million four hundred twelve thousand United States Dollars) by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) to be fully paid up through a contribution in kind and through the conversion of an amount of USD 999 (nine hundred ninety-nine United States Dollars) from the share premium account of the Company into share capital;
3. Subscription and payment by Abbott International Luxembourg S.à r.l. of the new share by way of a contribution in kind and conversion of share premium amount;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 69,411,000 (sixty-nine million four hundred eleven thousand United States Dollars) to USD 69,412,000 (sixty-nine million four hundred twelve thousand United States Dollars) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the “New Share”) to be fully paid up through (i) a contribution in kind consisting of 501 (five hundred one) ordinary shares with a par value of R1.00 each held by the Sole Shareholder in Abbott Products (Proprietary) Limited (formerly Solvay Pharma (Proprietary) Limited), a private limited liability company organized under the laws of South Africa, having its registered office at Deloitte Waterkloof House, 221 Waterkloof Road, Waterkloof, 0181, South Africa, and with registration number 1998/006525/07 (the “Abbott South Africa Shares”), and (ii) the conversion into share capital of an amount of USD 999 (nine hundred ninety-nine United States Dollars) to be taken out from the share premium account of the Company (the “Share Premium Conversion”).

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share through the contribution in kind as described below and the Share Premium Conversion.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Share. The New Share has been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below and the Share Premium Conversion, which is at the disposal of the Company.

*Description of the contribution and of the Share Premium Conversion*

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Share is composed of the Abbott South Africa Shares (the “Share Contribution”); in addition to the Share Contribution, an amount of USD 999 (nine hundred ninety-nine United States Dollars) will be taken out from the share premium account of the Company and converted into share capital.

*Valuation*

The net value of the Share Contribution amounts to USD 1 (one United States Dollar).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 2 December 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the contribution has been given to the Company.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

a) Mrs. Anita Bakker, class A manager and chairman, with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mr. Thomas Freyman, class A manager, residing at 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, United States of America;

c) Mrs. Tara Kaesebier, class A manager, residing at 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, United States of America;

d) Mr. Richard Brekelmans, class B manager, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

e) Mr. Johan Dejans, class B manager, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 2 December 2010.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Share Contribution, expressly agree with the description of this Share Contribution, with its valuation, and the Share Premium Conversion and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 69,412 (sixty-nine thousand four hundred twelve) shares.

The notary acts that the 69,412 (sixty-nine thousand four hundred twelve) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 69,412,000 (sixty-nine million four hundred twelve thousand United States Dollars), represented by the 69,412 (sixty-nine thousand four hundred twelve) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.”

No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de «Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu le 3 février 2009, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» («Mémorial C») numéro 497 du 6 mars 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.635 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 1<sup>er</sup> décembre 2010, non encore publié au Mémorial C.

II.- Que les 69.411 (soixante-neuf mille quatre cent onze) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 69.411.000 USD (soixante-neuf millions quatre cent onze mille Dollars américains) à 69.412.000 USD (soixante-neuf millions quatre cent douze mille Dollars américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains), devant être entièrement libérée par voie d'apport en nature et par conversion d'un montant de 999 USD (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) du compte de prime d'émission de la Société en capital social;

3.- Souscription et paiement par Abbott International Luxembourg S.à r.l. de nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature et conversion d'un montant de prime d'émission;

4.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5.- Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter cette action;

6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 69.411.000 USD (soixante-neuf millions quatre cent onze mille Dollars américains) à un montant de 69.412.000 USD (soixante-neuf millions quatre cent douze mille Dollars américains) par l'émission de 1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) (la «Nouvelle Part»), devant être libérée par (i) un apport en nature consistant en 501 (cinq cent une) parts sociales d'une valeur comptable de 1,00 R chacune détenue par l'Associé Unique dans Abbott Products (Proprietary) Limited (anciennement Solvay Pharma (Proprietary) Limited), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Afrique du Sud, ayant son siège social sis Deloitte Waterkloof House, 221 Waterkloof Road, Waterkloof, 0181, Afrique du Sud, et inscrite sous le numéro 1998/006525/07 (les «Parts dans Abbott Afrique du Sud»), et (ii) conversion en capital social d'un montant de 999 USD (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) devant être pris du compte de prime d'émission de la Société (la «Conversion d'une Prime d'Emission»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription, et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus et Conversion d'une Prime d'Emission.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire la Nouvelle Part. La Nouvelle Part a été entièrement libérée par l'Associé Unique par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessous et Conversion d'une Prime d'Emission, qui est à la disposition de la Société.

*Description de l'Apport et de la Conversion d'une Prime d'Emission*

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission de la Nouvelle Part, est composé des Parts dans Abbott Afrique du Sud (l'«Apport de Parts»); en plus de l'Apport de Parts, un montant de 999 USD (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) sera pris du compte de prime d'émission de la Société et converti en capital social.

*Évaluation*

La valeur nette totale de l'Apport de Parts s'élève à 1 USD (un Dollar américain).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 2 décembre 2010, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

*Intervention des gérants*

Interviennent ensuite:

a) Mme Anita Bakker, gérant de catégorie A et président, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) M. Thomas Freyman, gérant de catégorie A, résidant au 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

c) Mme Tara Kaesebier, gérant de catégorie A, résidant au 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

d) M. Richard Brekelmans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 15, avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

e) M. Johan Dejans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 2 décembre 2010.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport de Parts, acceptent expressément la description de cet Apport de Parts, avec son évaluation, et la Conversion d'une Prime d'Emission et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes la participation au capital social de la Société est désormais composée:

- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 69.412 (soixante-neuf mille quatre cent douze) parts sociales.

Le notaire établit que les 69.412 (soixante-neuf mille quatre cent douze) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 69.412.000 USD (soixante-neuf millions quatre cent douze mille Dollars américains), représenté par 69.412 (soixante-neuf mille quatre cent douze) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.200,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2010. Relation:EAC/2010/15543. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011009812/247.

(110011867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

---

**IBCO Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.739.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 février 2011*

En date du 25 février 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Joaquim Antonio Da Silva, de Monsieur Daniel Fernando Gomes Antunes et de Madame Elisangela Gomes Faria en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Pour extrait sincère et conforme

POUR IBCO SICAV

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011029349/16.

(110035362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Mohawk Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 460.125,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 111.052.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire de la société en date du 18 février 2011:*

Maarten Himpe a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011

Cornelis Martinus Verhaaren, 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange est nommé gérant de classe A de la société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011 pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011029402/16.

(110035413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Mohawk International (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.550,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.609.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire de la société en date du 18 février 2011:*

Maarten Himpe a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011

Cornelis Martinus Verhaaren, 10B, Z.I Bourmicht, L-8070 Bertrange est nommé gérant de classe A de la société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011 pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011029403/16.

(110035430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

**MAGELLAN société civile immobilière, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 13, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg E 3.787.

**DISSOLUTION**

Les associés et gérants de la Magellan Société Civile Immobilière,

Madame Anne REUTER, demeurant à 1, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, et

Monsieur Paulo MADUREIRA, demeurant à 2 A, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire ont décidé à l'unanimité de dissoudre la société avec effet 31.12.2010.

Les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties par reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société, et qu'elle est clôturée.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011029406/21.

(110035280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

**Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 69.411.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

In the year two thousand and ten, on the first day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 3 February 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 497 dated 6 March 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 144.635 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 23 November 2010, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 62,411 (sixty-two thousand four hundred eleven) shares of a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 7,000,000 (seven million United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 62,411,000 (sixty-two million four hundred eleven thousand United States Dollars) to USD 69,411,000 (sixty-nine million four hundred eleven thousand United States Dollars) by the issue of 7,000 (seven thousand) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 62,308,100 (sixty-two million three hundred eight thousand one hundred United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Abbott International Luxembourg S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 7,000,000 (seven million United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 62,411,000 (sixty-two million four hundred eleven thousand United States Dollars) to USD 69,411,000 (sixty-nine million four hundred eleven thousand United States Dollars) by the issuance of 7,000 (seven thousand) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 62,308,100 (sixty-two million three hundred eight thousand one hundred United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 7,000 (seven thousand) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each held by the Sole Shareholder in Abbott South Africa Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and in process of registration with the Luxembourg trade and companies register ("New Luxco"), and representing 100% (one hundred percent) of New Luxco's share capital, which amounts to USD 7,000,000 (seven million United States Dollars) (the "New Luxco Shares").

#### *Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in kind as described below.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below, which is at the disposal of the Company.

*Description of the contribution*

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the New Luxco Shares (the "Contribution").

*Valuation*

The net value of the Contribution amounts to 53,000,000 (fifty-three million Euro), which is the equivalent of USD 69,308,100 (sixty-nine million three hundred eight thousand one hundred United States Dollars) pursuant to the EUR/USD exchange rate of 1.3077 provided by Bloomberg on 29 November 2010.

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 1<sup>st</sup> December 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given to the Company.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- a) Mrs. Anita Bakker, class A manager and chairman, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - b) Mr. Thomas Freyman, class A manager, residing at 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, United States of America;
  - c) Mrs. Tara Kaesebier, class A manager, residing at 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, United States of America;
  - d) Mr. Richard Brekelmans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - e) Mr. Johan Dejans, class B manager, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 1<sup>st</sup> December 2010.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 69,411 (sixty-nine thousand four hundred eleven) shares.

The notary acts that the 69,411 (sixty-nine thousand four hundred eleven) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 69,411,000 (sixty-nine million four hundred eleven thousand United States Dollars), represented by the 69,411 (sixty-nine thousand four hundred eleven) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le premier jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«As-socié Unique»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de «Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par le notaire soussigné, le 3 février 2009, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" («Mémorial C») numéro 497 du 6 mars 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.635 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 23 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C.

II.- Que les 62.411 (soixante-deux mille quatre cent onze) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 7.000.000 USD (sept millions de Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 62.411.000 USD (soixante-deux millions quatre cent onze mille Dollars américains) à 69.411.000 USD (soixante-neuf millions quatre cent onze mille Dollars américains) par l'émission de 7.000 (sept mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 62.308.100 USD (soixante-deux millions trois cent huit mille cent Dollars américains), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;

3.- Souscription et paiement par Abbott International Luxembourg S.à r.l. de nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5.- Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter cette action;

6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Second résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 7.000.000 USD (sept millions de Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 62.411.000 USD (soixante-deux millions quatre cent onze mille

Dollars américains) à un montant de 69.411.000 USD (soixante-neuf millions quatre cent onze mille Dollars américains) par l'émission de 7.000 (sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 62.308.100 USD (soixante-deux millions trois cent huit mille cent Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en 7.000 (sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune détenue par l'Associé Unique dans Abbott South Africa Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à sis 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg («Nouvelle Luxco»), et représentant 100% (cent pourcent) du capital social de la Nouvelle Luxco, qui s'élève à 7.000.000 USD (sept millions de Dollars américains) (les «Parts dans la Nouvelle Luxco»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessous, qui est à la disposition de la Société.

*Description de l'apport*

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts et du paiement de la Prime d'Emission, est composé des Parts dans la Nouvelle Luxco (l'«Apport»).

*Evaluation*

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à 53.000.000 EUR (cinquante-trois millions d'euros), soit l'équivalent de 69.308.100 USD (soixante-neuf millions trois cent huit mille cent Dollars américains) en fonction du taux de change EUR/USD de 1,3077 fourni par Bloomberg le 29 novembre 2010.

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

*Intervention des gérants*

Interviennent ensuite:

a) Mme Anita Bakker, gérant de catégorie A et président, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

b) M. Thomas Freyman, gérant de catégorie A, résidant au 912, Lake Street, USA-60048 Libertyville, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

c) Mme Tara Kaesebier, gérant de catégorie A, résidant au 319W., Congressional Ct., USA-60061 Vernon Hills, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

d) M. Richard Brekelmans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

e) M. Johan Dejans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes la participation au capital social de la Société est désormais composée:

- Abbott International Luxembourg S.à r.l.: 69.411 (soixante-neuf mille quatre cent onze) parts sociales.

Le notaire établit que les 69.411 (soixante-neuf mille quatre cent onze) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 69.411.000 USD (soixante-neuf millions quatre cent onze mille Dollars américains), représenté par 69.411 (soixante-neuf mille quatre cent onze) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15269. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011009811/255.

(110011395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

---

**Newcoyachting International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 87.147.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029429/9.

(110035226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Newcoyachting International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 87.147.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029430/9.

(110035227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Marlegreen Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.096.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Maria Antonietta TURCHETTI, femme au foyer, demeurant à Venezia, Sestiere Castello 6201,  
(«la mandante»),

ici représentée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement  
au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

(«le mandataire»),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et  
le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses  
déclarations et constatations:

1. Que la société «MARLEGREEN HOLDING S.A.» (la «Société»), ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2,  
avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, à la section B sous le numéro  
59.096, a été constituée suivant acte notarié reçu le 6 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations  
numéro 422 du 4 août 1997.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 1.000  
(mille) actions de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, intégralement libérées.

3. Que la soussignée est propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la Société.

4. Que la soussignée en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que la soussignée, en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la société a cessé, qu'en tant  
qu'actionnaire unique, elle est investie de tout l'actif et qu'en sa qualité de liquidateur elle s'engage à régler tout le passif,  
de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes  
de la Société.

7. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation des actions de la Société.

8. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax &  
Accounting.

9. Que la liquidation de la Société suite à sa dissolution étant clôturée, la soussignée déclare en outre que les actifs  
composant le patrimoine de la Société, dont elle a été investie en sa qualité d'actionnaire unique bénéficiaire du produit  
de liquidation, sont conférés à SIREFID S.p.A., société fiduciaire de droit italien avec siège à Milan, Corso Matteotti 1,  
code fiscal 01840910150, dans le cadre du mandat sans pouvoir de représentation conféré à la susdite société, aux termes  
duquel SIREFID S.p.A. agit en son propre nom et pour le compte de Madame Maria Antonietta TURCHETTI qui reste  
l'ayant droit des actifs résultant de la dissolution de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure,  
il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. M. TONELLI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 janvier 2011. Relation: EAC/2011/249. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011010085/48.

(110011411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

**NPM Invest Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.386.

—  
EXTRAIT

En date du 24 janvier 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen,  
L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011029433/14.

(110035197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.